

# ETUDE D'IMPACT

## Projet éolien des Pays de Château-Gontier et de Meslay-Grez

Département de la Mayenne

Juin 2011



### ANNEXE 2

### Etude Paysagère



Photos et photomontages ETD 2010.



Château-Gontier

**ERELIA Mayenne**

**PROJET ÉOLIEN DE  
CHÂTEAU-GONTIER ET MESLAY-GREZ**



**CERESA**  
14 Les Hameaux de la Rivière  
35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE  
Tél. 02.99.05.16.99  
Fax 02.99.05.25.89

**AVRIL 2011**

# INTRODUCTION

Étant données leurs dimensions, l'implantation d'éoliennes sur un territoire induit indubitablement la création d'un nouveau paysage. De ce fait, cette mise en place nécessite une réflexion en amont sur le territoire d'implantation afin de garantir une cohérence entre le paysage actuel et le paysage futur.

L'objectif de l'analyse paysagère va être dans un premier temps, de comprendre le paysage tel qu'il est actuellement (ses caractéristiques physiques, sa structure, les ambiances ressenties, ses modalités d'approche, etc.) de manière à en mesurer la capacité d'accueil d'éoliennes. Dans la mesure du possible, les caractéristiques du paysage seront intégrées, par la suite, à la réflexion sur l'implantation des machines.

Dans un second temps, les effets de l'implantation du projet sur le paysage seront analysés. Ainsi, par le biais de cartes et de photomontages, chacun pourra prévisualiser ce nouveau paysage.

La société ERELIA Mayenne envisage d'implanter 11 éoliennes sur les communes d'Azé, de Gennes-sur-Glaize, de Saint-Denis-d'Anjou et de Bouère, dans le département de la Mayenne. Le contenu de l'analyse comprend :

- la présentation et la justification des aires d'études ;
- le diagnostic :
  - ♦ approche objective du paysage, éléments structurants ;
  - ♦ recensement du patrimoine bâti, naturel et des éléments touristiques ;
  - ♦ approche sensible du paysage, définition des unités paysagères et de leurs caractéristiques ;
  - ♦ modalités de découverte du paysage, fonctionnement visuel sur les aires d'étude ;
- l'analyse des effets du projet :
  - ♦ modalités de perception du projet depuis les sites sensibles, en particulier patrimoniaux et touristiques ;
  - ♦ modalités de perception du projet depuis l'ensemble de l'aire d'étude éloignée ;
  - ♦ modalités de perception du projet depuis l'aire d'étude rapprochée ;
  - ♦ mesures de réduction ou d'accompagnement des effets du projet.

# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	2
SOMMAIRE .....	3
I - CONTEXTE - .....	4
I.1 - PRÉSENTATION DE LA ZONE DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN.....	5
I.2 - PRÉSENTATION ET JUSTIFICATION DES AIRES D'ÉTUDES .....	7
II - ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE - .....	10
II.1 - CADRE PHYSIQUE .....	11
II.1.1 - Le relief .....	11
II.1.2 - L'hydrographie .....	11
II.1.3 - La végétation .....	13
II.2 - PATRIMOINE ET TOURISME .....	14
II.2.1 - Le patrimoine bâti .....	14
II.2.2 - Le patrimoine naturel .....	19
II.2.3 - Les sites touristiques .....	20
II.3 - UNITÉS PAYSAGÈRES .....	22
II.4 - PAYSAGE DES AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉES .....	29
II.5 - SYNTHÈSE ET ENJEUX.....	33
III – PRÉSENTATION DES VARIANTES ET DU PROJET FINAL D'IMPLANTATION -..	34
III.1 - SECTEUR OUEST .....	35
III.2 - SECTEUR EST .....	39
IV - EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE - .....	43
IV.1 - SITES SENSIBLES .....	45
IV.1.1 Impacts sur le patrimoine bâti.....	45
IV.1.2 Impacts sur le patrimoine naturel .....	54
IV.1.3 Impacts sur le tourisme .....	56
IV.2 - ANALYSE DES PERCEPTIONS DU PROJET .....	58
IV.2.1 Les perceptions éloignées – supérieures à 6 km .....	58
IV.2.2 Les perceptions semi-éloignées – entre 3 et 6 km .....	61
IV.2.3 Les perceptions rapprochées – moins de 3 km.....	63
IV.3 - CO-VISIBILITÉS ENTRE LES PARCS ÉOLIENS .....	71
IV.3.1 Covisibilité entre le parc Ouest et le parc Est.....	71
IV.3.1 Covisibilité avec les autres parcs en projet .....	71
IV.4 - CONCLUSION DES IMPACTS SUR LE PAYSAGE.....	73
V - MESURES DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT- .	74

## I - CONTEXTE -

## I.1 - PRÉSENTATION DE LA ZONE DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

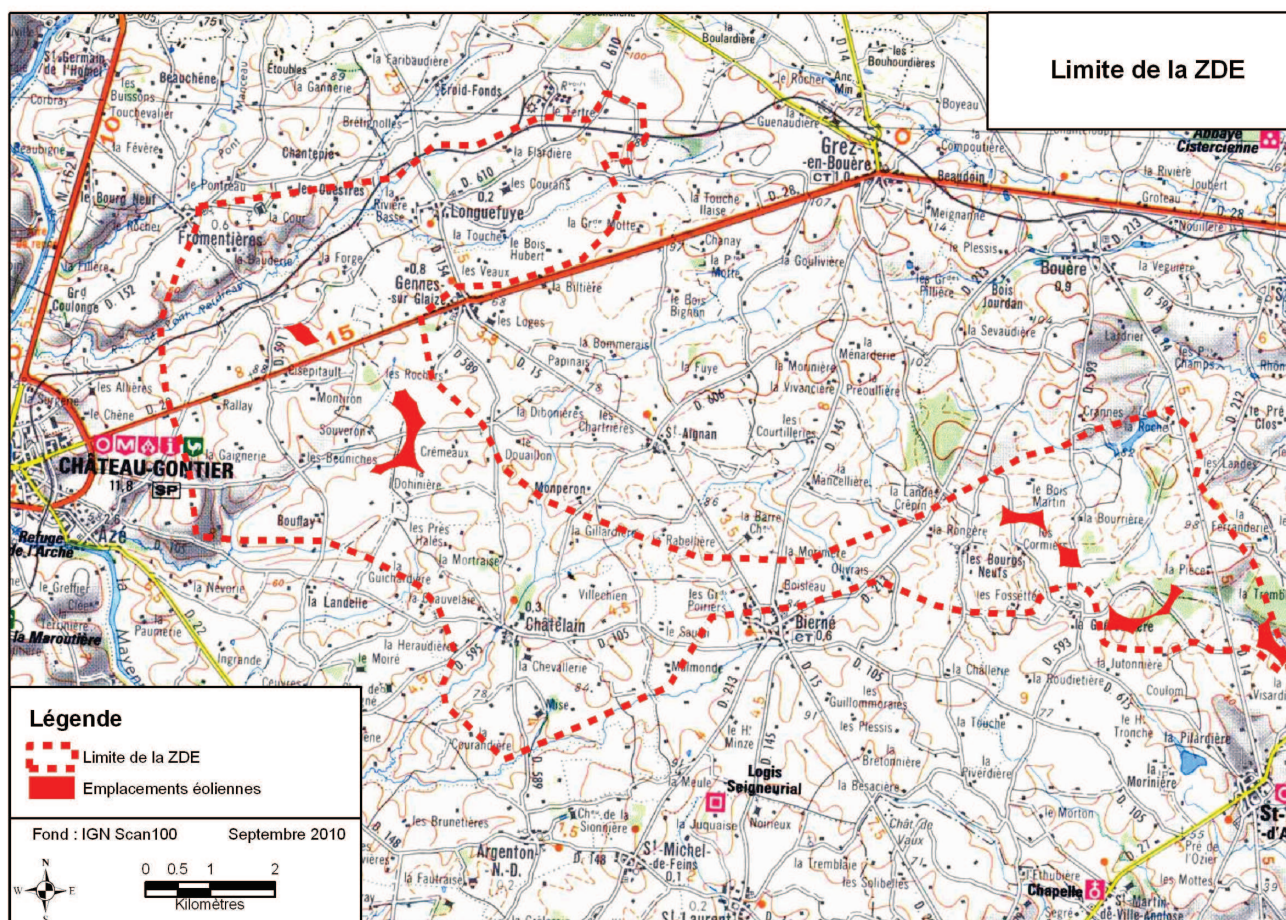
Les deux parcs en projet prennent place au sein de la Zone de Développement Éolien (ZDE) des Communautés de Communes du pays de Meslay-Grez et du pays de Château-Gontier. Le dossier de ZDE a été réalisé au cours de l'année 2010 et a été déposé le 14 décembre 2010.

En matière de paysage, le territoire ne présente pas de caractéristiques fortes permettant d'asseoir la ZDE sur une stratégie de paysage éolien. Néanmoins, de nombreuses contraintes paysagères ont été prises en compte dans la détermination du périmètre de ZDE :

- les paysages emblématiques issus du comité de pilotage ZDE (la vallée de la Mayenne, la vallée de la Sarthe dans la périphérie de Sablé-sur-Sarthe, le centre historique de Château-Gontier et le site de la vallée de l'Erve) ;
- les monuments historiques et leurs périmètres de 500 mètres, ainsi que les ZPPAUP ;
- les sites protégés au titre de la loi du 2 mai 1930.

Sur la base de l'exclusion de ces zones sensibles, la stratégie paysagère de cette ZDE a été de créer « deux scènes paysagères différentes et indépendantes l'une de l'autre » :

- **secteur Nord-Ouest** : regroupement de deux sites, situés à moins de 5 kilomètres de Château-Gontier et permettant de « marquer cette entrée de ville » ;
- **secteur Est** : regroupement de plusieurs sites qui crée « un bouquet d'éoliennes au cœur de la campagne ».



La capacité admise au sein de la ZDE est comprise entre 0 et 30 MW, soit un maximum estimé de 15 éoliennes.

Par rapport aux sensibilités du territoire, le dossier de ZDE insiste sur l'intérêt d'une analyse détaillée des perceptions depuis la vallée de la Mayenne, depuis la vallée de la Sarthe et depuis les alentours de Saint-Denis-d'Anjou. Concernant ce dernier secteur, le dossier précise qu'étant donnée la densité bâtie, le centre historique de Saint-Denis-d'Anjou sera peu sensible au projet. L'attention devra être portée sur les routes départementales permettant d'accéder au bourg et depuis lesquelles la silhouette de la cité est perceptible.

Le dossier insiste également sur la prise en compte de certains châteaux et manoirs sensibles ainsi que sur les perceptions depuis les axes de déplacement et notamment les RD 28 et RD 15.

**Ainsi, la société ERELIA Mayenne a pour projet d'implanter 11 éoliennes au sein de cette Zone de Développement Éolien. Ces éoliennes se répartiront en deux parcs, correspondant aux secteurs Est et Ouest mentionnés dans le dossier de ZDE.**

**Chacun des secteurs est composé de zones d'implantation potentielle. On en trouve deux dans le secteur Ouest et quatre dans le secteur Est. Il s'agit de zones hors contraintes (distantes de 500 mètres au minimum des plus proches habitations, etc.), pouvant accueillir des éoliennes si l'ensemble des études effectuées le permettent.**

## I.2 - PRÉSENTATION ET JUSTIFICATION DES AIRES D'ÉTUDES

L'étude paysagère a pour objet d'identifier les sensibilités du paysage sur le territoire concerné par le projet éolien et de permettre une évaluation des effets visuels et culturels de ces derniers.

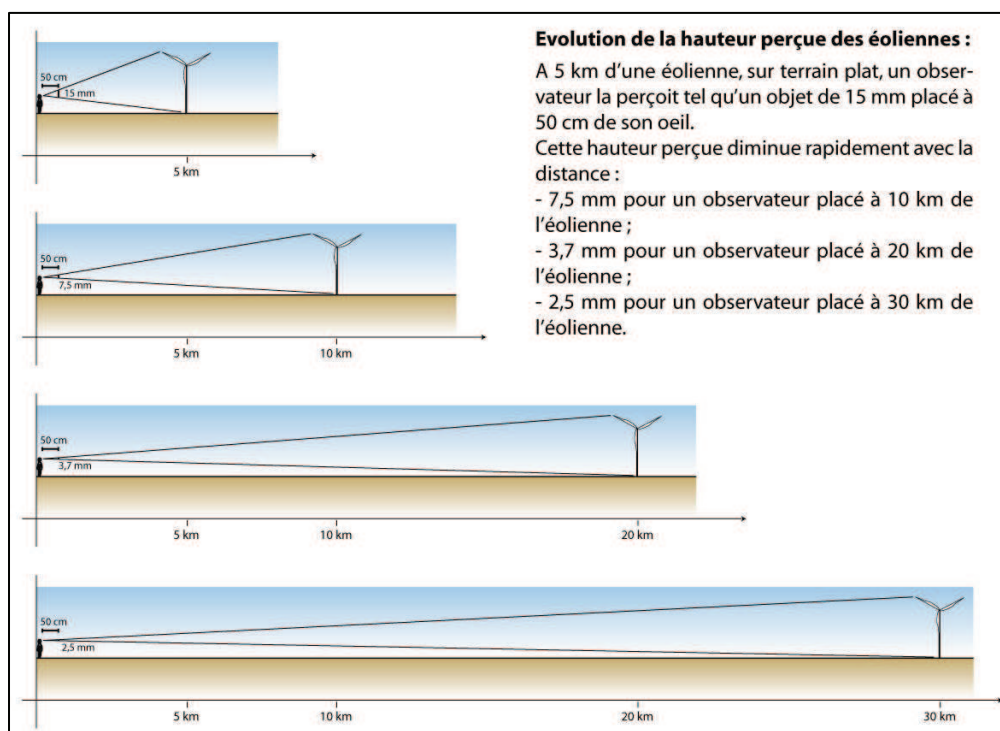
Compte tenu des impacts potentiels des éoliennes, cette analyse paysagère est menée à l'échelle de deux aires d'études :

- le périmètre rapproché, centré sur chacun des deux parcs en projet. Cette première aire d'étude fera l'objet d'une analyse fine des perceptions et des co-visibilités, en particulier depuis les zones d'habitat ;
- le périmètre éloigné, s'étendant sur 15 kilomètres autour de la ZDE. Cette seconde aire d'étude fera l'objet d'une analyse paysagère globale. Les sites sensibles (Monuments Historiques, sites touristiques, etc.) y seront recensés. C'est également dans cette aire d'étude que les unités paysagères seront définies et que les effets du projet seront analysés.

La carte ci-après présente chacun des deux périmètres d'études.

Le périmètre rapproché comprend les deux zones d'implantation potentielle du secteur Ouest ainsi que les quatre zones d'implantation potentielle du secteur Est, élargies d'une distance de 1 kilomètre environ. Ainsi, les hameaux les plus proches des éoliennes sont pris en compte.

Le périmètre d'étude éloigné a été défini sur la base de la hauteur perçue des éoliennes. Les machines implantées dans le cadre du projet sont hautes de 150 mètres environ (mât de 108 mètres, pâles de 41 mètres). Ainsi, à 15 kilomètres d'éloignement, les machines seront théoriquement perçues telles que des objets hauts de 5 millimètres et situés à 50 centimètres de l'œil de l'observateur (voir schéma ci-contre). Cette hauteur perçue théoriquement correspond à un angle vertical de 0,6°.





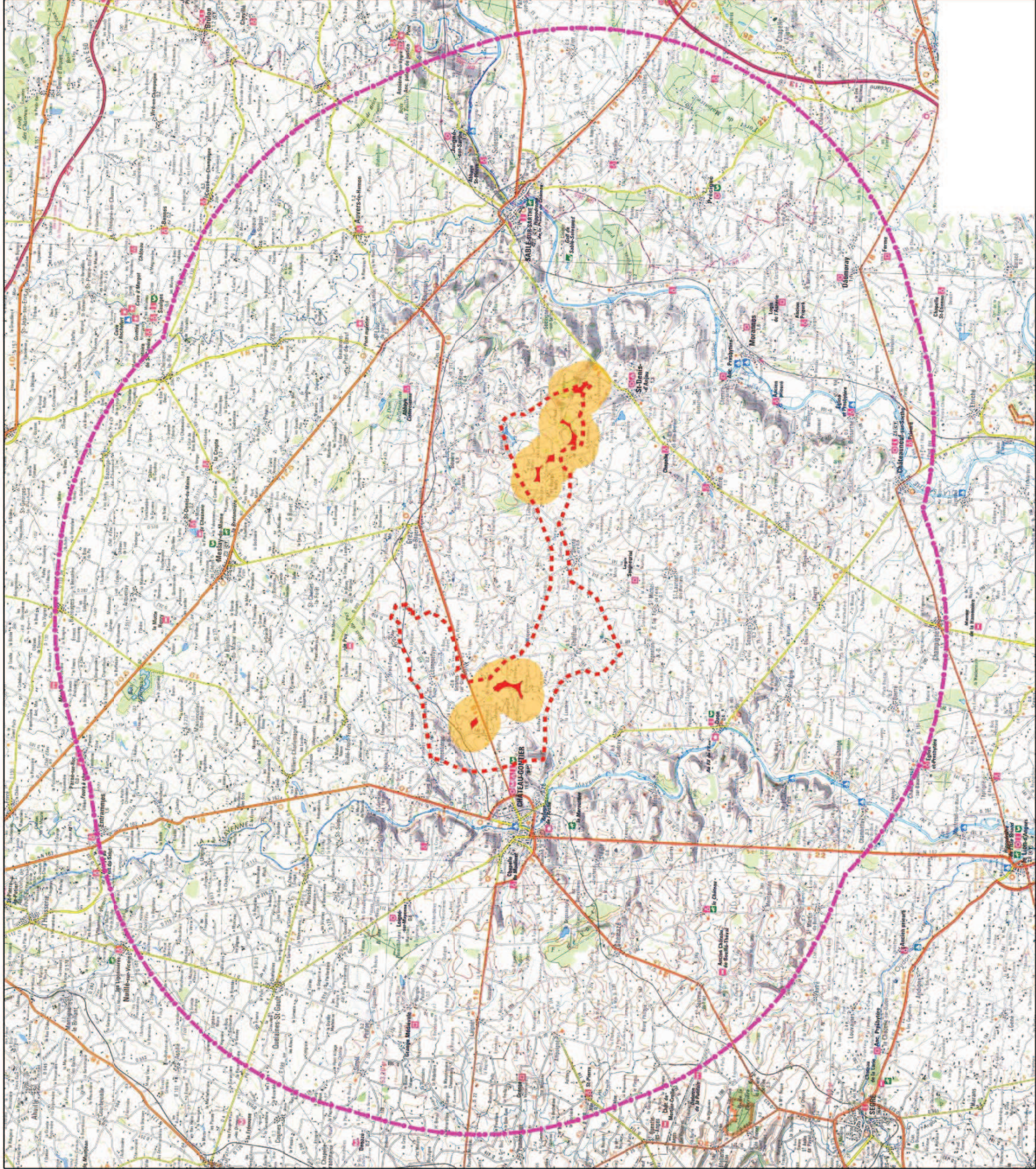
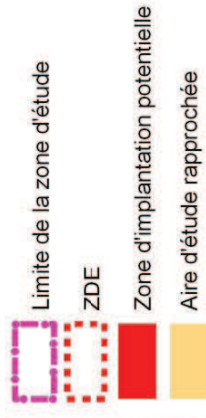
Étant donné qu'à cette distance seront associés plusieurs facteurs limitant la perception des éoliennes (relief, boisements, urbanisation, conditions météorologiques), on peut considérer qu'au-delà de 15 kilomètres, les parcs en projet n'auront plus d'effets marquants sur le paysage.

En outre, cette aire d'étude correspond aux préconisations émises par l'ADEME et le MEDAD dans le guide de l'Étude d'Impact sur l'Environnement des Parcs Éoliens (2004).

# ERELIA Mayenne

Parcs éoliens de Château-Gontier  
et Meslay-Grez

## Présentation de l'aire d'étude



Fond : IGN Scam100

Septembre 2010



Ceresa  
14 les Hameaux de la Rivière  
35230 Noyal-Château-sur-Seiche

## II - ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE -

## II.1 - CADRE PHYSIQUE

### II.1.1 - Le relief

La Zone de Développement Éolien (ZDE) occupe un plateau situé à une altitude moyenne d'environ 80 mètres. Deux vallées creusent profondément ce plateau : la vallée de la Mayenne, à l'Ouest, et celle de la Sarthe, à l'Est.

Au Nord de la ZDE, une crête d'orientation Nord-Ouest/Sud-Est domine le secteur. Elle s'élève à une altitude de 110 à 120 mètres, ce qui crée une barrière visuelle assez importante au sein de l'aire d'étude. Au Nord de cette ligne de crête, le relief, associé à l'éloignement et aux boisements, limitera fortement les perceptions visuelles sur la ZDE.

A l'Ouest de la ZDE, une ligne de crête moins élevée que la précédente domine la vallée de la Mayenne. L'altitude moyenne y est d'environ 100 mètres, ce qui suffit à créer une rupture visuelle depuis les espaces situés à l'extrémité Ouest de l'aire d'étude, qui s'élèvent à une altitude de 70 à 90 mètres.

Sur les secteurs Sud et Est de l'aire d'étude, la topographie est moins vallonnée, seule la rive Ouest de la vallée de la Sarthe se démarque avec un coteau pentu.

### II.1.2 - L'hydrographie

Le réseau hydrographique de l'aire d'étude est dense, en particulier en raison de deux rivières importantes : la Mayenne et la Sarthe.

Ces vallées traversent l'aire d'étude :

- du Nord au Sud pour la Mayenne, en passant notamment à travers la ville de Château-Gontier ;
- de l'Est au Sud pour la Sarthe, en dessinant plusieurs méandres et en traversant notamment Sablé-sur-Sarthe.

Les principaux affluents de ces rivières sont :

- affluents de la Mayenne :

- ♦ le Brault ;
- ♦ le ruisseau du Pont Manceau ;
- ♦ le ruisseau du Bouillon ;
- ♦ le ruisseau du Pont Perdreau ;
- ♦ le Souveron ;
- ♦ le Choiseau ;
- ♦ le Béron ;
- ♦ etc.

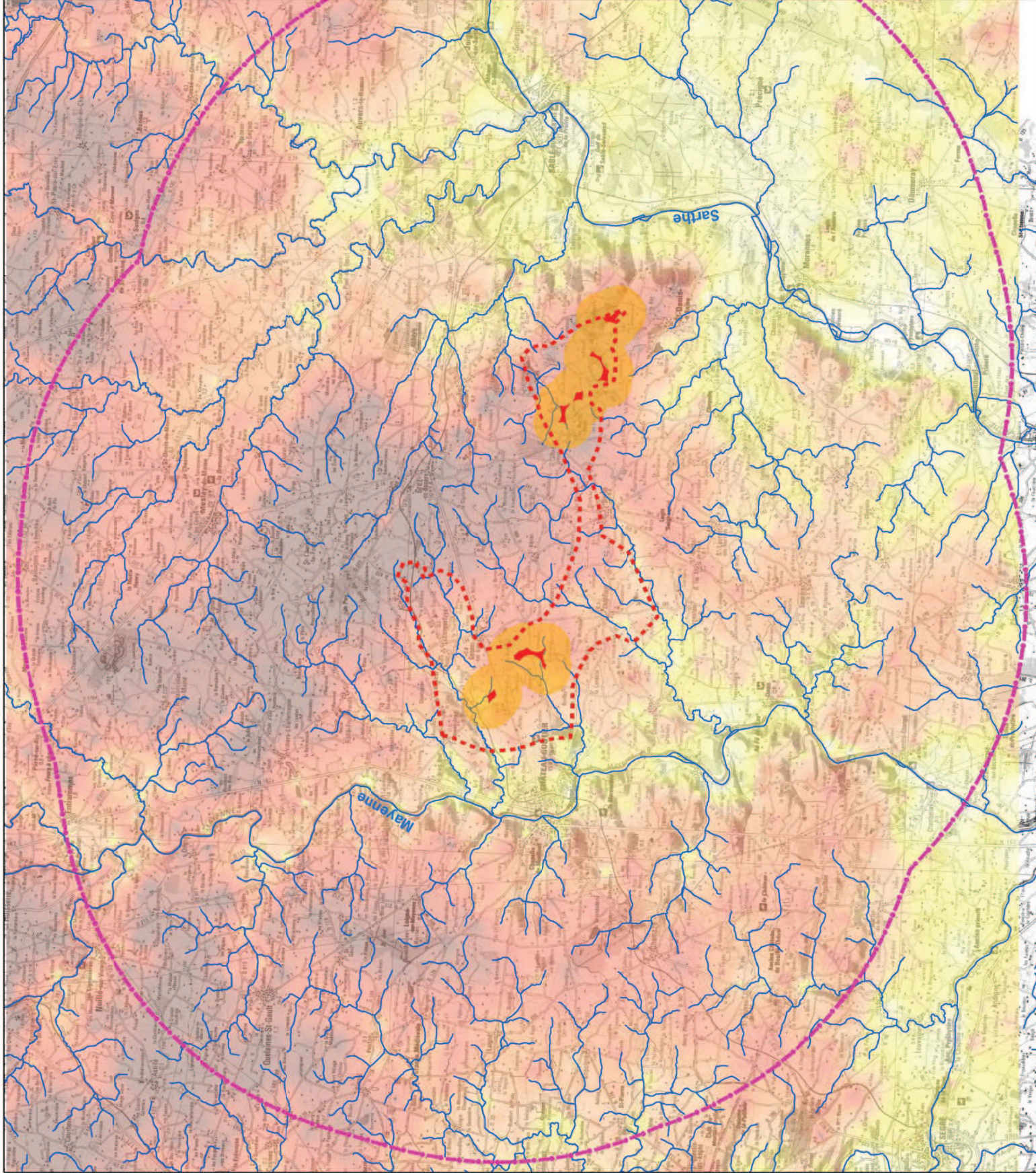
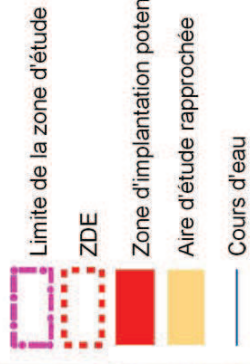
- affluents de la Sarthe :

- ♦ la Voutonne ;
- ♦ la Taude ;
- ♦ l'Erve ;
- ♦ etc.

# ERELIA Mayenne

Parcs éoliens de Château-Gontier  
et Mestay-Grez

## Hydrographie et Relief



Fond : IGN Scam100

Septembre 2010



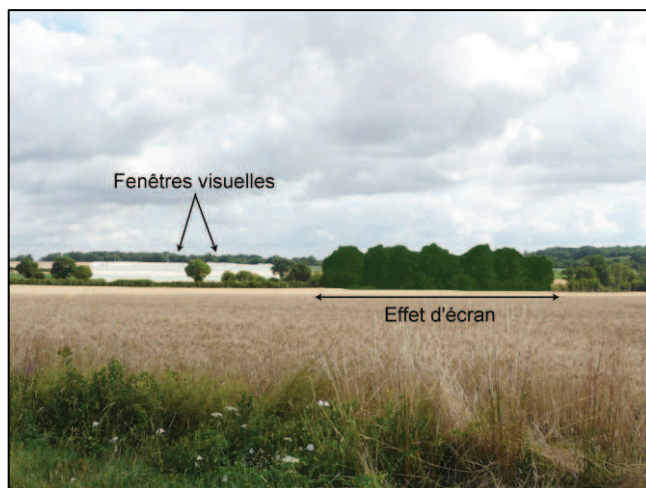
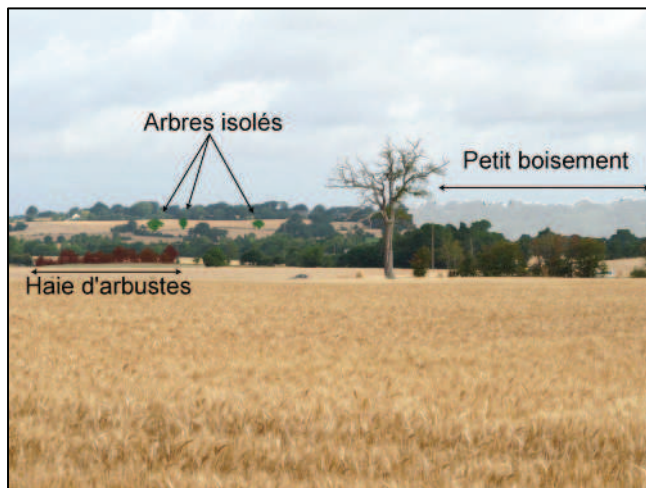
Ceresa  
14 les Hameaux de la Rivière  
35230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche

### II.1.3 - La végétation

Les formations arborées prennent essentiellement la forme de haies bocagères sur l'aire d'étude. Le réseau de haies est aujourd'hui très discontinu, néanmoins la multiplication de petits tronçons arborés crée une image assez boisée et un paysage semi-fermé à ouvert.

Différents types de haies se rencontrent : haie basse constituée d'arbustes, alignement discontinu d'arbres (chênes généralement), haie double strate, etc. Cette variété de formes participe à la multiplication de situations d'observation (paysage ouvert offrant de vastes panoramas, paysage fermé aux perceptions courtes, etc.).

Quelques bois et forêts sont également disséminés sur l'aire d'étude. Les plus importants se localisent essentiellement au Sud-Est de la vallée de la Sarthe (forêt de Pincé, forêt de Malpain, etc.) et à l'Ouest de la vallée de la Mayenne (forêt de Valles, bois des Rouillères). Quelques boisements de moindre envergure occupent également le plateau où prend place la ZDE : bois du Puy, forêt de Bellebranche, bois de la Haie d'Anjou, bois des Grignons, etc. Tous ces ensembles forestiers participent au caractère arboré de l'aire d'étude et constituent des écrans visuels.



*De multiples formations arborées parsèment l'aire d'étude éloignée : arbres isolés, haies discontinues, alignements d'arbres, bois, forêts...*

*Cette végétation participe au fonctionnement visuel du territoire en créant notamment une alternance entre fenêtres visuelles permettant de longues perceptions et écrans boisés limitant les vues.*

*Lorsque les haies et boisements deviennent très nombreux, les perceptions sont courtes, on parle alors de paysage fermé. Au contraire, l'absence de boisement et une topographie plane permettent de balayer de vastes panoramas, le paysage est alors ouvert. Les situations intermédiaires que l'on rencontre dans l'aire d'étude peuvent être qualifiées de paysages semi-ouverts ou semi-fermés en fonction de la prédominance des fenêtres visuelles ou des effets d'écran.*

## II.2 - PATRIMOINE ET TOURISME

L'aire d'étude prend essentiellement place au sein du pays touristique du Sud mayenne. Ce territoire possède un patrimoine riche, en particulier en châteaux et édifices religieux. Ce patrimoine bâti est d'ailleurs un important attrait touristique, avec les trois vallées majeures du secteur : la Mayenne, la Sarthe et l'Erve.

### II.2.1 - Le patrimoine bâti

Au sein de l'aire d'étude, deux types de protection du patrimoine bâti s'observent :

- 3 zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) : Château-Gontier, Sablé-sur-Sarthe et Saint-Denis-d'Anjou ;
- 104 monuments historiques.

Au sein de la ZDE, aucun édifice ni secteur patrimonial protégé n'est recensé. Néanmoins, l'un des secteurs de la ZPPAUP de Saint-Denis-d'Anjou se situe à proximité. Il s'agit du secteur de « la Butte », qui abrite une chapelle ainsi qu'une ancienne butte médiévale plantée de grands arbres. Ce périmètre de ZPPAUP vise à valoriser la situation en point haut de cette ancienne motte féodale\*. Néanmoins, le dossier de ZDE précise que cette butte ne constitue pas une accroche importante du regard pour un observateur non averti.



*En haut à gauche : chapelle de la Butte, ZPPAUP de Saint-Denis d'Anjou. Dans le dossier ZPPAUP, les éléments valorisés concernant cette chapelle sont son petit clocher (qui n'existe plus) et son mobilier intérieur. Elle est, de plus, inaccessible au public.*

*En haut à droite : Château de Vaux, à Miré, classé monument historique*

*Ci contre : Manoir de la Touche Moreau, à Soeurdes, classé monument historique*

\* Source : rapport de présentation du dossier de ZPPAUP de Saint-Denis-d'Anjou, février 2006.

Par commune, les édifices et secteurs protégés sont les suivants :

N°	Commune	Nom du Monument	Type de protection	Type d'édifice
1	Aviré	Menhir dit La Pierre debout	Classé	autre
2	Brissarthe	Eglise et presbytère	Inscrit	Edifice religieux
3	Brissarthe	Château de la Coutardière (ancien)	Inscrit	Château
4	Champigné	Manoir de Charnacé	Classé	Manoir
5	Champteusse-sur-Baconne	Eglise	Inscrit	Edifice religieux
6	Champteusse-sur-Baconne	Presbytère	Inscrit	Edifice religieux
7	Champteusse-sur-Baconne	Logis Sainte-Barbe	Inscrit	autre
8	Chateauneuf-sur-Sarthe	Eglise Notre-Dame	Inscrit	Edifice religieux
9	Chateauneuf-sur-Sarthe	Eglise	Inscrit	Edifice religieux
10	Chateauneuf-sur-Sarthe	Presbytère (ancien)	Inscrit	Edifice religieux
11	Chenillé-Changé	Château des Rues	Inscrit	Château
12	Contigné	Prieuré du Gravier (ancien)	Inscrit	Edifice religieux
13	Daumeray	Prieuré Saint-Martin (ancien)	Inscrit	Edifice religieux
14	Daumeray	Ferme de Vaux	Inscrit	autre
15	Etriché	Prieuré de Port l'Abbé	Inscrit et Classé	Edifice religieux
16	Marigné	Eglise	Inscrit	Edifice religieux
17	Miré	Eglise	Inscrit	Edifice religieux
18	Miré	Dolmen de la Maison des Fées	Classé	autre
19	Miré	Château de Vaux	Classé	Château
20	Montguillon	Château de Bouillé Théval (ancien)	Inscrit	Château
21	Montguillon	Ferme de la Motte Millon	Inscrit	autre
22	Morannes	Eglise St Aubin	Inscrit	Edifice religieux
23	Morannes	Prieuré de Juigné (ancien)	Inscrit	Edifice religieux
24	Morannes	Manoir Les Grignons	Inscrit	Manoir
25	Morannes	Manoir de Gennetay	Inscrit	Manoir
26	Morannes	Logis de l'Asnerie	Inscrit	autre
27	St-Martin-du-Bois	Château du Percher	Classé	Château
28	Soeudres	Manoir de la Touche Moreau	Classé	Manoir
29	Ampoigne	Château de la Cour	Inscrit	Château
30	Ampoigne	Grange seigneuriale à grains de Chéripeau	Inscrit	autre
31	Arquenay	Motte médiévale du Château de la Motte-Henry	Inscrit	autre
32	Azé	Couvent des Franciscaines	Inscrit	autre
33	Ballée	Château des Linières	Inscrit	Château
34	Bazougers	Eglise	Classé	Edifice religieux
35	Beaumont-Pied-de-Bœuf	Pont muletier du moulin Fresnay	Inscrit	autre
36	Bouère	Château de la Vezouzière	Inscrit	Château
37	Bouère	Château du Bois Jourdan	Inscrit	Château
38	Château-Gontier	Eglise Saint-Jean Baptiste	Classé	Edifice religieux
39	Château-Gontier	Ancien couvent des Ursulines, Eglise	Classé	autre
40	Château-Gontier	Chapelle du Geneteil	Classé	Edifice religieux
41	Château-Gontier	Chapelle du Moulinet (ancienne)	Inscrit	Edifice religieux
42	Château-Gontier	Couvent des Ursulines (ancien)	Inscrit et Classé	autre



<b>N°</b>	<b>Commune</b>	<b>Nom du Monument</b>	<b>Type de protection</b>	<b>Type d'édifice</b>
43	Château-Gontier	Château (restes)	Inscrit	Château
44	Château-Gontier	Manoir de Montviant	Inscrit	Manoir
45	Château-Gontier	Hôtel du Tertre de Sancé	Inscrit	autre
46	Château-Gontier	Hôtel dit de Lantivy	Classé	autre
47	Château-Gontier	Hôtel dit de Saint-Luc	Inscrit	autre
48	Château-Gontier	Hôtellerie du Louvre (ancienne)	Inscrit	autre
49	Château-Gontier	Immeuble	Inscrit	autre
50	Château-Gontier	Café Béguin Peltier	Inscrit	autre
51	Chemazé	Eglise succursale de MoliPres	Inscrit	Edifice religieux
52	Chemazé	Château de Saint-Ouen	Classé	Château
53	Cheméré-le-roi	Maison dite maison du Porche	Inscrit	autre
54	La Cropte	Eglise (ancienne)	Classé	Edifice religieux
55	Daon	Château de Mortreux	Classé	Château
56	Daon	Château de l'Escoublère et son puits	Classé	Château
57	Grez-en-Bouère	Moulin à cavier de la Guénaudière	Classé	autre
58	Laigne	Logis de la Teillais	Inscrit	autre
59	Laigne	Manoir de Fontenelle	Inscrit	Manoir
60	Loigné-sur-Mayenne	Eglise	Inscrit	Edifice religieux
61	Loigné-sur-Mayenne	Logis de Viaulnay	Inscrit et Classé	autre
62	Marigné-Peuton	Logis et grange du Plessis	Inscrit et Classé	autre
63	Ménil	Château de Magnanne	Classé	Château
64	Meslay-du-Maine	Château des Arcis	Inscrit	Château
65	Ruillé-Froid-Fonds	Château et parc du Puy	Inscrit	Château
66	St-Brice	Abbaye cistercienne de Bellebranche	Inscrit	Edifice religieux
67	St-Denis-d'Anjou	Eglise Saint Denis	Classé	Edifice religieux
68	St-Denis-d'Anjou	Eglise de Varennes Bourreau	Classé	Edifice religieux
69	St-Denis-d'Anjou	Chapelle Saint-Martin de Villenglose	Classé	Edifice religieux
70	St-Denis-d'Anjou	Maison canoniale (ancienne)	Classé	autre
71	St-Denis-d'Anjou	Halles	Inscrit	autre
72	St-Denis-du-Maine	Eglise paroissiale	Inscrit	Edifice religieux
73	St-Denis-du-Maine	Château du Coudray	Inscrit	Château
74	St-Fort	Château de la Maroutière	Inscrit	Château
75	St-Laurent-des-Mortiers	Logis seigneurial de la Juquaise	Inscrit	autre
76	St-Laurent-des-Mortiers	Château de Noirieux	Inscrit	Château
77	St-Sulpice	Château de la Rongère	Inscrit et Classé	Château
78	Auvers-le-Hamon	Eglise	Inscrit	Edifice religieux
79	Auvers-le-Hamon	Camp retranché (éperon barré)	Classé	autre
80	Auvers-le-Hamon	Manoir de Pantigné	Inscrit	Manoir
81	Auvers-le-Hamon	Pont muletier du moulin Fresnay	Inscrit	autre
82	La Chapelle d'Aligné	Manoir d'Aligné (ancien)	Inscrit	Manoir
83	Courtilliers	Eglise	Inscrit	Edifice religieux
84	Juigné-sur-Sarthe	Eglise	Inscrit	Edifice religieux
85	Juigné-sur-Sarthe	Manoir de Vrigné	Classé	Manoir
86	Précigné	Eglise	Inscrit	Edifice religieux
87	Précigné	Abbaye des Prémontrés (ancienne)	Inscrit et Classé	Edifice religieux
88	Sablé-sur-Sarthe	Tour des remparts (ancienne)	Inscrit	autre
89	Sablé-sur-Sarthe	Château	Inscrit et Classé	Château
90	Sablé-sur-Sarthe	Manoir de Gautret	Inscrit	Manoir

N°	Commune	Nom du Monument	Type de protection	Type d'édifice
91	Solesme	Abbaye	Classé	Edifice religieux
92	Château-Gontier	Lycée Victor Hugo, bâtiment de l'Horloge	Inscrit	autre
93	Miré	Logis de Crémaillé la Roche	Inscrit	autre
94	Chenillé-Changé	Eglise paroissiale	Inscrit	Edifice religieux
95	Daon	Le Petit Marigné	Inscrit	autre
96	Château-Gontier	Halles	Inscrit	autre
97	Cheméré-le-roi	Moulin de Thévalles	Inscrit	autre
98	Preaux	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Edifice religieux
99	Epineux-le-Seguin	Chapelle Sainte-Catherine de Varennes l'Enfan	Inscrit	Edifice religieux
100	Peuton	La Girouardière	Inscrit	autre
101	Daumeray	Chapelle du hameau de Saint-Germain	Inscrit	Edifice religieux
102	Fromentières	Beaubigné	Inscrit	autre
103	Pincé	Eglise Saint Aubin	Inscrit	Edifice religieux
104	Bouère	Cimetière	Inscrit	autre
105	Morannes	Manoir de Chandemanche	Inscrit	Manoir
106	Précigné	Le Plessis Roland	Inscrit	autre
107	Chenillé-Changé	Moulin de la Chaussée	Inscrit	autre

Source : ETD

Tous ces édifices protégés ne présentent pas les mêmes sensibilités face au projet. Les monuments historiques situés en centre urbain sont, par exemple, généralement peu sujet à des visibilitées directes mais peuvent faire l'objet de co-visibilitées auxquelles il faudra être attentif.

L'éloignement et le relief influencent également la sensibilité de ces édifices au projet.

Ainsi, d'après une analyse de terrain, les édifices les plus sensibles sont :

- le château de Vaux, à Miré ;
- l'église de Miré ;
- le château de Noirieux, à Saint-Laurent-des-Mortiers ;
- le logis seigneurial de la Juquaise, à Saint-Laurent-des-Mortiers ;
- le cimetière communal, à Bouère ;
- le château du Bois-Jourdan, à Bouère ;
- le château de la Vézouzière, à Bouère ;
- le manoir de la Touche Moreau, à Soeurdes ;
- le château du Puy, à Ruillé-Froid-Fonds ;
- le château de Magnanne, à Ménil.

Concernant les grands ensembles patrimoniaux que sont les centres historiques de Château-Gontier, Sablé-sur-Sarthe et Saint-Denis-d'Anjou, ils se localisent généralement au creux de vallées ou sur des coteaux, ce qui limite leur sensibilité. Néanmoins, les perceptions en limite d'agglomération devront être analysées ainsi que depuis le coteau Ouest de Château-Gontier. Les ZPPAUP les plus proches feront également l'objet d'une analyse fine des effets du projet.

Limite de la zone d'étude



ZDE

Zone d'implantation potentielle



Monument historique



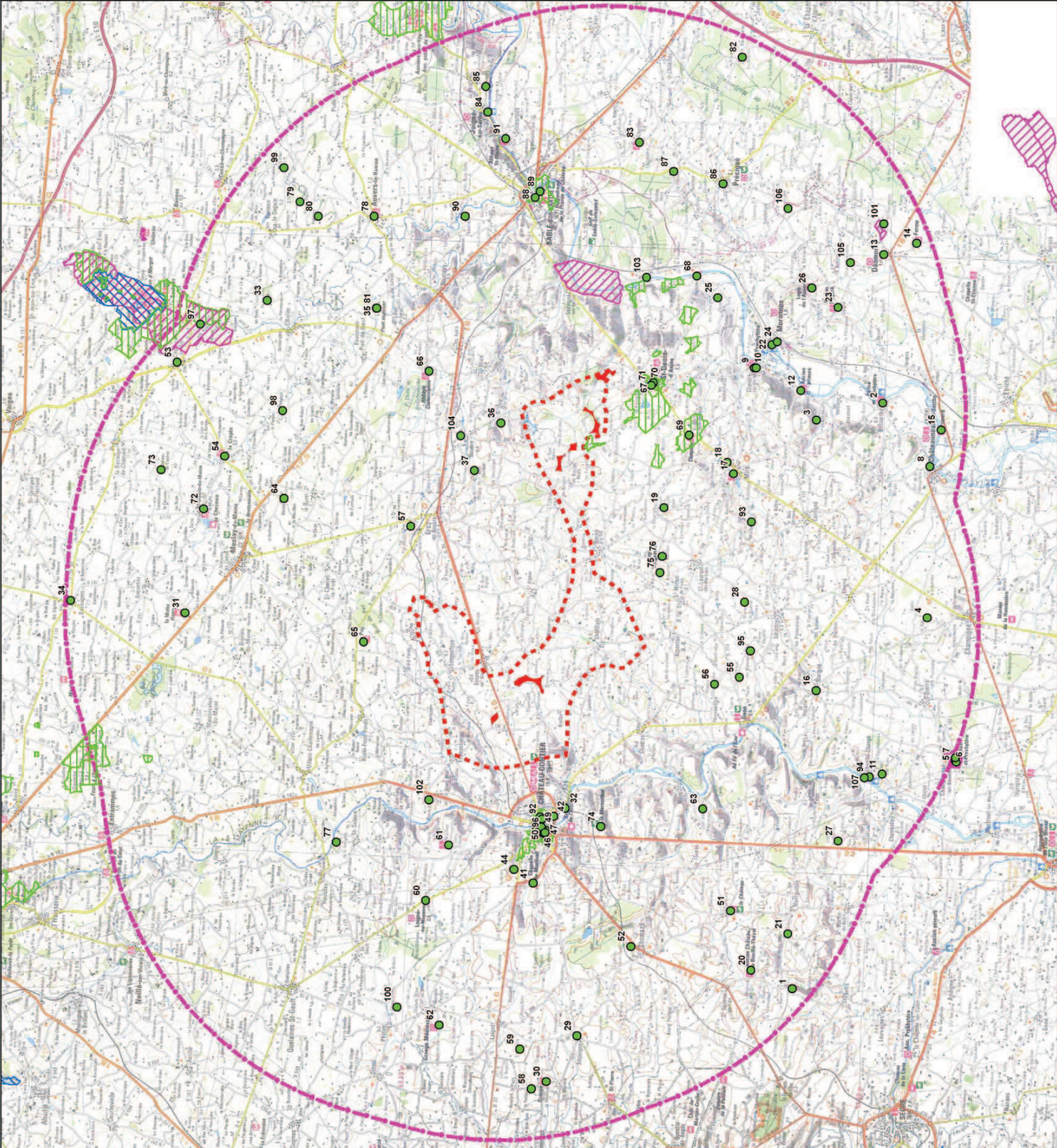
zppaup



Site classé



Site inscrit



## II.2.2 - Le patrimoine naturel

En matière de protection des paysages, 4 sites inscrits sont localisés dans l'aire d'étude. Cette protection est relative aux articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement (ancienne loi du 2 mai 1930), et concerne la protection de sites et monuments naturels aux caractères artistique, historique, scientifique, légendaire et/ou pittoresque remarquables.

Il s'agit des sites suivants :

- 1 - Site inscrit du village de Champteusse-sur-Baconne ;
- 2 - Site inscrit des vestiges de l'ancien château de Thorigné et ses vallonnements, à Thorigné-en-Charnie ;
- 3 - Site inscrit de la vallée de l'Erve ;
- 4 - Site inscrit du château de la Roche Talbot, des fermes de la Courbe et du Tertre et de leurs abords, à Sablé-sur-Sarthe et Souvigné-sur-Sarthe ;
- 5 - Site classé du parc du château des Grignons et champs de la tête noire, à Morannes.

Aucun de ces sites ne se situe dans le périmètre de la ZDE. La plupart se localisent en limite de l'aire d'étude, soit à plus de 10 kilomètres de la ZDE.

Toutefois, le quatrième site inscrit se situe dans le périmètre semi-éloigné de la ZDE, à environ 5 kilomètres à l'Est. Ce site s'étend autour la vallée de la Sarthe, au Sud de Sablé-sur-Sarthe, et présente une sensibilité potentielle au projet. Depuis les hauteurs en limite Est de ce site, le panorama balaye le plateau central de l'aire d'étude sur quelques kilomètres. Des perceptions du projet pourraient ainsi être possibles. Toutefois, depuis ces points de vue potentiels sur le plateau, la Sarthe, qui se trouve au cœur du site inscrit, n'est pas perceptible.



*Panorama depuis les limites du quatrième site inscrit, sur les hauteurs de la vallée de la Sarthe. Le plateau central de l'aire d'étude est perceptible mais la vallée de la Sarthe n'apparaît pas véritablement, en raison de la topographie.*

Le site classé du parc du château des Grignons se localise, quant à lui, à plus de 7km de la limite Est de la ZDE, au sein du bourg de Morannes. Cette localisation en centre-bourg et son éloignement limitent fortement la sensibilité de ce site classé.

### II.2.3 - Les sites touristiques

L'activité touristique est orientée vers la découverte du patrimoine local ainsi que vers certains loisirs :

- **le patrimoine bâti** : le territoire de l'aire d'étude est doté d'un riche patrimoine bâti, avec notamment de nombreux châteaux, moulins ou encore abbayes. Parmi les sites recommandés par les offices du tourisme<sup>(1)</sup>, on retrouve en particulier les cités de charme de Château-Gontier, Saint-Denis-d'Anjou, Meslay-du-Maine et Sablé-sur-Sarthe ;
- **les parcs et jardins** : en lien avec le grand nombre de châteaux et manoirs, l'aire d'étude comprend de nombreux jardins dont : les jardins du château de la Rongère (Saint-Sulpice), les jardins du manoir de Favry (Préaux), les jardins du château de Beaubigné (Fromentière), etc. ;
- **les loisirs** : le territoire est particulièrement apprécié des pêcheurs, avec un grand nombre de cours d'eau et étangs, dont celui de la Morinière à Saint-Denis-d'Anjou. D'autres sites de loisirs existent, tel que le zoo de Château-Gontier, le golf de Sablé-Solesmes ou encore la base de loisirs de Daon. Plusieurs circuits de randonnée parcourent également l'aire d'étude.

Plusieurs itinéraires, de nature différente, permettent de découvrir le territoire de l'aire d'étude :

- **axes de circulation majeurs** : plusieurs routes départementales traversent l'aire d'étude et permettent de relier les principales villes entre elles. Il s'agit, pour les plus fréquentées, de :
  - ♦ la RN 162 entre Laval et Angers ;
  - ♦ la RD 20 entre Segré et Château-Gontier ;
  - ♦ la RD 21 entre Laval et Sablé-sur-Sarthe ;
  - ♦ la RD 28 entre Château-Gontier et Sablé-sur-Sarthe ;
  - ♦ la RD 22 entre Craon et Château-Gontier (puis Châteauneuf-sur-Sarthe).

Le réseau routier secondaire quadrille également l'aire d'étude, avec notamment la RD 309, RD 768, RD 14, RD 15 ou encore RD 109.

- **transports en commun** : une ligne ferroviaire traverse l'aire d'étude. Elle relie Sablé-sur-Sarthe à Angers et au Mans en longeant la vallée de la Sarthe ;
- **modes de déplacement doux** : en dehors des sentiers de petite randonnée, l'aire d'étude est traversée à l'Est par le GR 365. De plus, plusieurs vélo routes ou voies vertes existent dont le chemin de halage de la Mayenne (entre Mayenne et Daon) et l'ancienne voie ferrée de Château-Gontier à Chemazé. Enfin, les vallées de la Mayenne et de la Sarthe sont des voies navigables assez fréquentées.

On s'attachera, par conséquent, à étudier les effets du projet sur les vallées de la Sarthe et de la Mayenne, qui concentrent une part importante des sites touristiques, ainsi que sur la petite cité de Saint-Denis-d'Anjou.

Les principaux axes de circulation feront également l'objet d'une analyse fine.

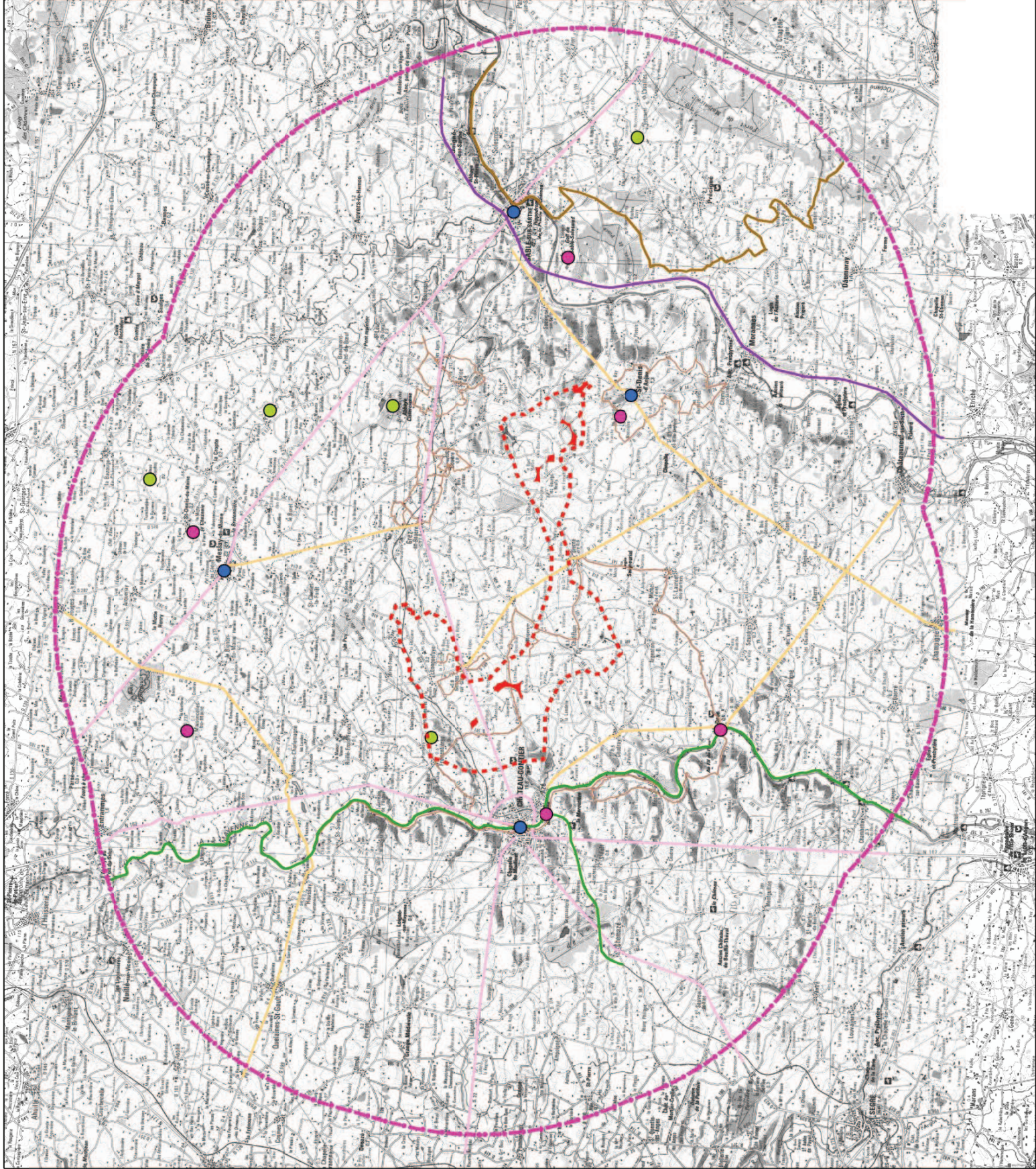
---

<sup>(1)</sup> Site Internet de l'office du tourisme du Sud Mayenne : [www.Sudmayenne.com](http://www.Sudmayenne.com)  
Site Internet de l'office du tourisme du pays de la Vallée de la Sarthe : [www.vallée-de-la-sarthe.com](http://www.vallée-de-la-sarthe.com)

# ERELIA Mayenne

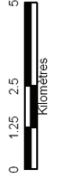
## Parcs éoliens de Château-Gontier et Mestay-Grez

### Tourisme



Fond : IGN Scann100

Septembre 2010



Ceresa  
14 les Hameaux de la Rivière  
35230 Noyal-Château-sur-Seiche

## II.3 - UNITÉS PAYSAGÈRES

L'analyse des composantes physiques, biologiques et anthropiques d'un territoire (relief, hydrographie, infrastructures, etc.), ainsi que de ses composantes sensibles (ambiances, perceptions, etc.) met en évidence des ensembles territoriaux homogènes, les unités paysagères.

L'étude de ces unités de paysage permet de comprendre l'environnement dans lequel seront observées les éoliennes. On cherchera par la suite à valoriser les caractéristiques de ces unités dans l'implantation des parcs éoliens.

Les paysages de l'aire d'étude sont profondément marqués par la riche hydrographie du secteur. Ainsi, deux grandes entités paysagères se distinguent :

- les paysages de vallée, qui s'étendent plus ou moins de part et d'autre de la Mayenne et de la Sarthe ;
- les paysages de plateau.

La détermination des unités paysagères s'appuie sur les atlas de paysage des départements concernés<sup>(1)</sup>, sur l'analyse objective du paysage (paragraphes précédents) ainsi que sur un travail de terrain.

### La vallée de la Mayenne

La Mayenne traverse l'aire d'étude suivant un axe Nord-Sud. Ce cours d'eau crée une véritable rupture au sein du plateau, avec tout de même un point de raccordement entre vallée et plateau au niveau de Château-Gontier.

La partie Nord de la vallée est particulièrement étroite et encaissée. Au niveau de la commune d'Origné par exemple, la topographie passe d'une centaine de mètres au niveau du plateau (à l'Est comme à l'Ouest) à une trentaine de mètres au niveau de la Mayenne. Le couloir ainsi formé s'étend sur une largeur d'environ 1,5 kilomètre, ce qui ne permet pas de distinguer la rivière depuis les hauteurs. Ainsi, sur cette partie Nord de la vallée, les bourgs ont généralement été bâtis sur le bord du plateau et n'ont pas d'accès direct à la Mayenne.

Les rives pentues sont, elles, recouvertes de boisements, ce qui amplifie le caractère isolé de cette vallée.



*Vue éloignée depuis les hauteurs de Ménil*



*Vue sur la rivière au barrage de la Roche*

<sup>(1)</sup> Atlas des paysages du département de la Mayenne (1999), Atlas des paysages du département de la Sarthe (2005) et Atlas des paysages du Maine et Loire (2003).

# ERELIA Mayenne

## Parcs éoliens de Château-Gontier et Meslay-Grez

### Les unités paysagères

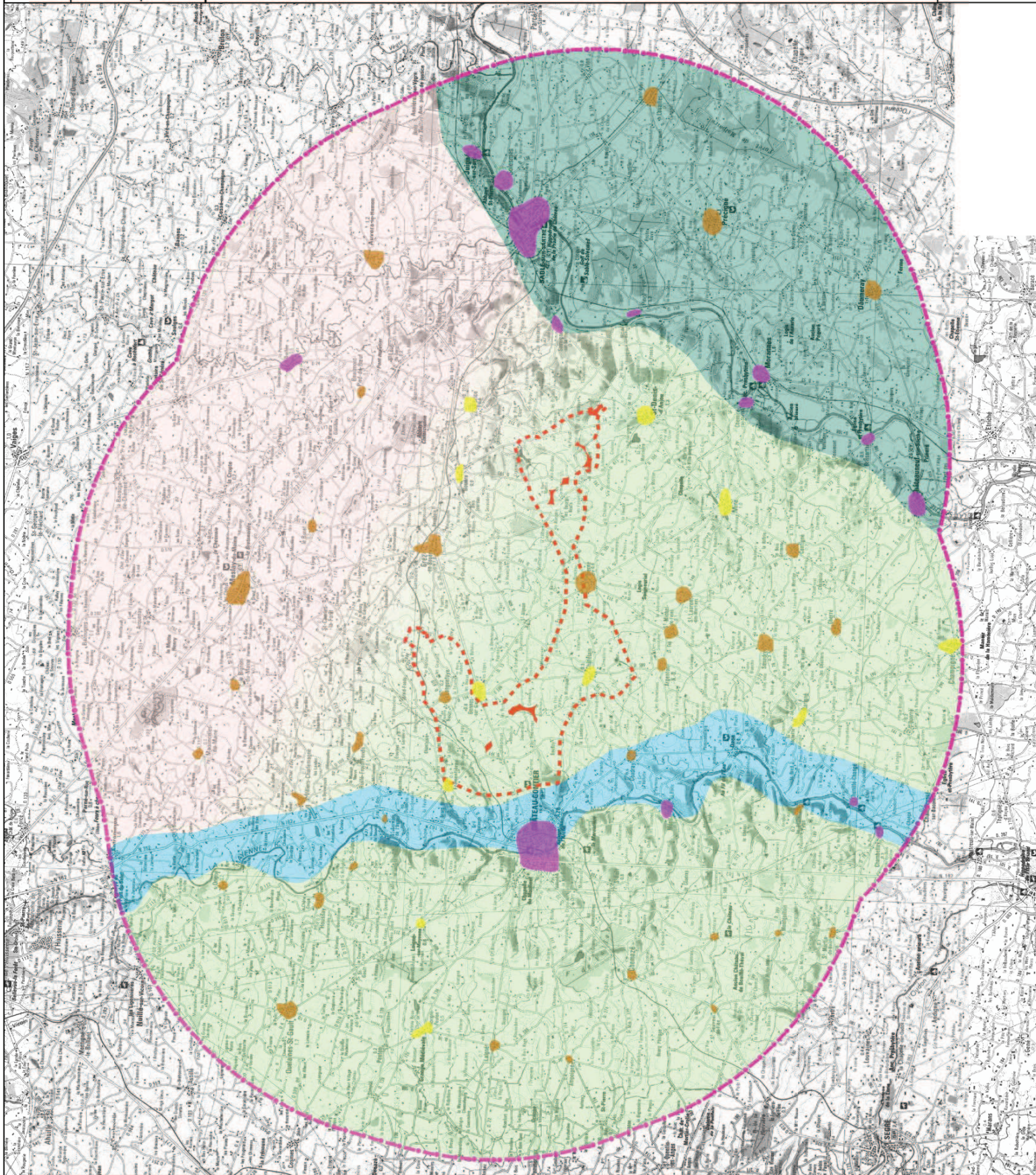
- Limite de la zone d'étude
- ZDE
- Zone d'implantation potentielle

#### Entités paysagères :

- Vallée de la Mayenne
- Vallée de la Sarthe
- Le plateau ondulé aux abords de l'Erve
- Les plateaux du Haut Anjou

#### Entités urbaines :

- Bourgs en bord de rivière
- Bourgs en creux
- Bourgs de plateau



Fond : IGN Scam100

Septembre 2010



Ceresa  
14 Les Hameaux de la Rivière  
35230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche



La partie Sud de cette unité paysagère présente un profil topographique moins marqué. La vallée s'élargit, laissant place à des prairies, à quelques cultures ou bien encore à des plantations de peupliers. Au niveau de la commune de Ménil, la pente passe progressivement d'une soixantaine de mètres sur le plateau à 25 mètres au niveau du cours d'eau et ce, sur un couloir large d'environ 3 km.

Les bourgs ont été plus largement bâtis au bord de l'eau, favorisant la mise en place de pontons ou de petits ports. La vallée est alors plus accessible et liée au reste du territoire.



*Vue sur la vallée au sud du bourg de Ménil*



*Vue sur la rivière à Daon*

Au centre de l'unité paysagère, Château-Gontier, bâti sur les rives de la Mayenne, est le principal pôle urbain du secteur. La rivière y est mise en valeur par l'implantation des bâtiments en sa direction et par la présence de bâtiments patrimoniaux tels que l'hôpital Saint-Julien.

Il s'agit également d'un point de confluence de nombreuses infrastructures routières, dont la RN 162 qui longe la Mayenne sur l'aire d'étude et relie Angers à Laval.



*Les quais de la Mayenne à Château-Gontier*

## La vallée de la Sarthe

La Sarthe, qui traverse le Sud-Est de l'aire d'étude, présente un profil différent de la Mayenne. Le relief est peu marqué sur les rives de ce cours d'eau, en particulier à l'Est de la rivière. A l'Ouest, quelques buttes élèvent la topographie et la ligne de crête principale de l'aire d'étude vient s'arrêter au bord de la Sarthe, au niveau de Saint-Denis-d'Anjou.

Ainsi, la rivière délimite de manière floue une unité paysagère alliant des caractères de vallée et de plateau. Sa présence donne son identité à ce paysage bien que la Sarthe soit assez discrète. La topographie est particulièrement plane et peu élevée, une trentaine de mètres en moyenne.



*Vallée de la Sarthe à Pincé*

Il s'agit d'un paysage de grande échelle où l'absence de haies continues permet de longues perceptions. Les arbres sont tout de même présents dans ce paysage mais essentiellement sous la forme de bois et de forêts, avec de grands massifs constituant régulièrement l'arrière plan du paysage (forêt de Malpaire, forêt de Pincé, etc.). Sur les bords de la Sarthe, les haies sont plus fréquentes et alternent avec de petits boisements, dont des peupleraies qui apportent des notes de verticalité.



*Plateau céréalier à proximité de Morannes*

La platitude de cette vallée a permis l'implantation de nombreux bourgs sur les rives de la Sarthe, dont Sablé-sur-Sarthe, principal pôle urbain de la vallée.

## Les plateaux du Haut Anjou

Ce paysage de plateau, à l'Ouest de la Mayenne ainsi que sur la moitié Sud du plateau central, présente une topographie relativement plane s'étirant en de vastes ondulations. Ce plateau agricole allie cultures céréalières et prairies, associées à des sièges d'exploitation qui présentent des bâtiments d'élevage assez marquants.



*Ondulations du plateau à Quelaines-St-Gault*



*Siège agricole à Cherré*

Les arbres sont présents sous forme de haies très discontinues et relativement éloignées les unes des autres. Ainsi, les perspectives sont généralement assez longues et les éléments verticaux, tels que les pylônes électriques, assez prégnants.



*Ligne électrique à Loigné-sur-Mayenne*

Le réseau hydrographique est riche et de nombreuses mares et pièces d'eau parsèment le plateau.

Les bourgs sont implantés de deux manières différentes. Certains, tels que Soeurdes ou Bierné, dominent le plateau depuis des secteurs plats ou bien des buttes. D'autres, plus spécifiques, se localisent dans des creux, tels que Miré ou Saint-Denis-d'Anjou, se découvrant alors au dernier moment.



*Entrée de ville au sud de Miré*

## Le plateau ondulé aux abords de l'Erve

Au Nord de l'aire d'étude, les ondulations du plateau deviennent progressivement plus marquées, avec notamment quelques éléments majeurs : la vallée de l'Erve, la vallée de la Vaiges, la ligne de crête d'orientation Nord-Ouest/Sud-Est. L'altitude passe ainsi d'une centaine de mètres sur les hauteurs à une quarantaine dans les fonds de vallée. Ces ondulations de la topographie sont plus resserrées que dans le Sud de l'aire d'étude et s'accompagnent d'une répartition de la végétation plus ou moins étagée. Sur les hauteurs, le paysage est très ouvert et dominé par les cultures de céréales. Les perceptions sont, de ce fait, assez éloignées et les éléments ponctuels plutôt marquants. Les fonds de vallées sont beaucoup plus boisés, avec des haies arborées et de petits bosquets.



*Vue dégagée au sud de la forêt de Bellebranche*



*Vallée de l'Erve à Chémeré-le-Roi*

Les bourgs occupent généralement les points hauts à l'exception de quelques communes situées sur les rives des cours d'eau principaux.

Les limites avec l'unité paysagère voisine des plateaux du Haut Anjou sont assez floues. On retrouve notamment quelques bourgs en creux au niveau de la limite Sud.

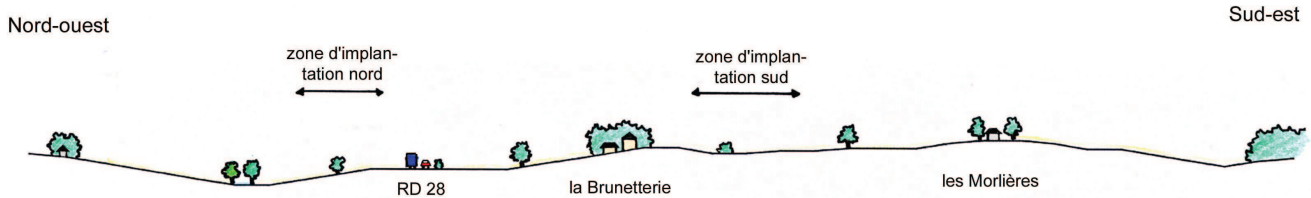
UNITÉS PAYSAGÈRES	CARACTÉRISTIQUES	FONCTIONNEMENT VISUEL
La vallée de la Mayenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Vallée formant un axe Nord-Sud important.</li> <li>– Vallée étroite et creusée au Nord, topographie plus douce au Sud.</li> <li>– Pôle urbain majeur au centre avec Château-Gontier.</li> <li>– Rives assez boisées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Vallée assez isolée du plateau, surtout dans la partie Nord.</li> <li>– Rares perspectives de la rivière depuis le plateau et vice-versa.</li> </ul>
La vallée de la Sarthe	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Vallée peu marquée, se poursuivant en un plateau agricole vers l'Est.</li> <li>– À l'Ouest, rives plus pentues ne permettant pas de lien entre le plateau et la vallée.</li> <li>– Présence arborée localisée au bord de la rivière ou sous forme de forêt sur le plateau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Perceptions courtes depuis les bords de la rivière.</li> <li>– Perceptions semi-éloignées à éloignées depuis le plateau à l'Est.</li> <li>– Depuis les rives, rares perceptions du plateau situé à l'Ouest.</li> </ul>
Les plateaux du Haut Anjou	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Topographie plane présentant de longues ondulations.</li> <li>– Associations de cultures céréalières et d'élevage.</li> <li>– Présence arborée hétérogène.</li> <li>– Bourgs implantés sur les hauteurs ou bien en creux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Perceptions semi-éloignées à éloignées en fonction des haies.</li> <li>– Éléments verticaux perceptibles sur de longues distances.</li> </ul>
Le plateau ondulé aux abords de l'Erve	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Ondulations du relief plus courtes.</li> <li>– Distinction entre les hauteurs ouvertes et les fonds de vallée boisés.</li> <li>– Limite floue au Sud avec l'unité paysagère précédente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Perceptions éloignées depuis les hauteurs du plateau.</li> <li>– Perceptions courtes depuis les fonds de vallées.</li> </ul>

## II.4 - PAYSAGE DES AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉES

Le projet comprenant deux parcs éoliens, les secteurs Est et Ouest de la ZDE ne présentent pas une aire d'étude rapprochée commune. Ils sont par conséquent analysés successivement.

### Secteur Ouest

Le secteur Ouest de la ZDE présente deux zones d'implantation potentielle, au Nord et au Sud de la RD 28 reliant Gennes-sur-Glaize à Château-Gontier. Ces deux zones, bien que distantes au minimum de 500 mètres des plus proches habitations, sont entourées d'un grand nombre de hameaux du fait de la dispersion de l'habitat, sur le territoire. Elles pourront, par conséquent, être potentiellement perçues en vision rapprochée depuis toutes les directions.



Ce secteur Ouest prend place au sein de l'unité paysagère des plateaux du Haut Anjou. Le paysage est par conséquent plutôt plat. De douces ondulations, plus prononcées au Nord, limitent parfois les perceptions. Quelques arbres, sous forme de petites haies discontinues ou de petits boisements, apportent du dynamisme au paysage. Ils ne sont toutefois pas suffisamment nombreux pour créer un effet de fermeture visuelle. Les sièges d'exploitation sont nombreux et se distinguent assez facilement. Les parcelles sont essentiellement occupées par des cultures céréalières.

